



VOIRIE « COMMUNALE & DÉPARTEMENTALE »
COMMUNE DE PONT-DU-CHATEAU
DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SANS EMPRISE – PERMIS DE STATIONNEMENT

Le permis de stationnement est un acte administratif autorisant l'occupation du domaine public pour les installations, ouvrages, travaux ou constructions qui ne nécessitent pas d'emprise en sous-sol, sans incorporation au sol.

*Toute occupation du domaine public fait l'objet d'une demande préalable d'arrêté municipal d'occupation du domaine public. Cette demande est à présenter **au minimum quinze jours ouvrés avant la date prévue de l'évènement, vingt jours ouvrés si l'occupation porte sur une voie classée à grande circulation (D1, D2089, D52, RD1, RD2089 et RD52)**. Elle est adressée au Maire, à l'attention du **Pôle Aménagement – Service Gestion de l'Espace public**, à l'adresse suivante : **Hôtel de Ville – Place de l'Hôtel de ville – CS 90002– 63430 PONT-DU-CHATEAU** ou à l'adresse mail : secretariatamenagement@pontduchateau.fr
Une réponse sera rendue au minimum 48 heures avant la date prévue de l'évènement par le Service Gestion de l'Espace public.*

Le demandeur Particulier Entreprise Commerçant Association

Nom : Prénom :
Dénomination : Représenté par :
Adresse (Numéro, voie, lieu-dit...) :
Code postal : |_|_|_|_|_| Localité :
Téléphone : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| Courriel :

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse : (Numéro, voie, lieu-dit...) :
Code postal : |_|_|_|_|_| Localité :
Téléphone : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| Courriel :

Objet de la demande

- | | |
|---|---|
| <p>1. <input type="checkbox"/> Commerces fixes</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> terrasses ouvertes ;<input type="checkbox"/> places d'expositions commerciales <p>2. <input type="checkbox"/> Commerces mobiles (hors marchés forains)</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> marchands ambulants ;<input type="checkbox"/> ventes au déballage | <p>2. <input type="checkbox"/> Travaux et chantiers</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> installations d'échafaudages, palissades, bennes, nacelles ... ;<input type="checkbox"/> dépôts de matériaux ;<input type="checkbox"/> déménagements <p>3. <input type="checkbox"/> Animations de la Ville</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> vides-greniers, brocantes ;<input type="checkbox"/> stands, fêtes commerciales ;<input type="checkbox"/> animations non lucratives |
|---|---|

Localisation

Voie concernée : Route départementale n° Voie communale n°

Chemin d'exploitation n°

Adresse : Numéro : **Parcelle n°** **Section n°**

.....

Code Postal : |_|_|_|_|_| **Localité :**

Nature, durée de l'occupation ou des travaux

Surface d'occupation souhaitée (*arrondie au m² supérieur*) :

Date prévisionnelle de début : Date de fin :

Descriptif du mobilier ou support utilisé :

.....

.....

.....

.....

Pièces à joindre à la demande

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes :

- Plan ou croquis
- Pour les commerçants, une copie de l'extrait d'inscription au registre du commerce ;
- Pour les artisans et les artistes, une copie du récépissé d'inscription au registre des métiers ;
- Le certificat de conformité du matériel exposé et de son installation ;
- L'attestation d'assurance pour l'occupation du domaine public.

AUTRES DEMANDES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

❖ **PERMISSION DE VOIRIE**

La permission de voirie est un acte administratif autorisant l'occupation du domaine public pour des installations, ouvrages, travaux ou constructions qui modifient l'assiette du domaine public et impliquent un scellement dans le sol ou le sous-sol.

❖ **ALIGNEMENT**

L'alignement est la détermination par l'autorité administrative de la limite du domaine public routier au droit des propriétés riveraines.

Les demandes sont à adresser à Monsieur le Président de Clermont Auvergne Métropole, à l'attention de DGA Aménagement – Service des Arrêtés et Autorisations de voirie – 64/66. Avenue de l'Union Soviétique – BP 231 - 63007 CLERMONT-FERRAND Cedex 1 ou à l'adresse mail : arretevoirie@clermontmetropole.eu

Engagement du pétitionnaire

Je soussigné, (auteur de la demande), certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et je m'engage à acquitter la redevance d'occupation du domaine public fixée par Décision Municipale.

Fait à : Le

Signature

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés et le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données) s'appliquent aux données recueillies dans le cadre de ce formulaire et garantissent un droit d'accès et de rectification des données vous concernant, un droit à la limitation du traitement et un droit de réclamation auprès de la CNIL et du Délégué à la Protection des Données ([Mail : cnil@clermontmetropole.eu](mailto:cnil@clermontmetropole.eu)).

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés et le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données) s'appliquent aux données recueillies dans le cadre de ce formulaire et garantissent un droit d'accès et de rectification des données vous concernant, un droit à la limitation du traitement et un droit de réclamation auprès de la CNIL et du Délégué à la Protection des Données ([Mail](mailto:cnil@clermontmetropole.eu) : cnil@clermontmetropole.eu).